

Communiqué de presse

Répondant: Bertrand Baumann

Date: 3 décembre 2008, 17h00

Réglementation des ministères: le Synode franchit une étape

Les pasteurs doivent être consacrés, les collaborateurs socio-diaconaux et les catéchètes envoyés en ministère. A l'issue d'un débat intense, le Synode d'hiver des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a approuvé les principes qui régissent le ministère et la consécration. Le Conseil synodal dispose désormais d'une année pour soumettre des bases légales et des liturgies concrètes, en prévoyant une définition claire des ministères indispensables.

La Commission d'examen de gestion avait soutenu sans réserve la réglementation des ministères proposée, justifiant sa position par l'assurance que la vocation des candidates et candidats aux ministères était garantie.

Sur proposition du pasteur Rolf Schneeberger (Niederönz), le Conseil synodal a été chargé de concrétiser le projet en définissant de façon plus pertinente les différents ministères.

Fritz Wegelin (Ittigen) estime que la proposition relève du domaine de la cohabitation oecuménique et qu'elle s'inscrit donc dans la ligne du protestantisme suisse.

L'envoi en ministère des directions de paroisse, selon la conception calviniste des ministères, n'a pas recueilli de majorité. C'est le pasteur Christoph Bühler qui avait suggéré ce complément en se référant aux bonnes expériences faites dans le canton de Fribourg.

La conseillère de paroisse Kathrin Trippel (Port) a fait observer que la consécration générale n'était pas une solution adéquate pour compenser une valorisation insuffisante des collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux et des catéchètes.

Johannes Josi (Riedstätt) a attiré quant à lui l'attention sur la situation difficile des catéchètes, dont la consécration est actuellement bloquée par un moratoire et qui devraient désormais être envoyés en ministère. Un autre aspect abordé à plusieurs reprises est celui des besoins spécifiques de l'Arrondissement du Jura, où les diacones sont consacrés depuis toujours.

Pour tout complément d'information:

*Bertrand Baumann, Service francophone de la communication
079 743 92 39
bertrand.baumann@refbejuso.ch*